

- La politique du handicap - (10pts)

... La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des territoires, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a renforcé la politique du handicap..... Elle a renforcé l'objectif de lutte contre les discriminations... en renforçant l'objectif d'emploi de 6% de personnes handicapées dans les secteurs privés et publics... par défaut, ils versent une contribution à l'AGEFIPH) Dans l'entreprise, la formation professionnelle des personnes handicapées doit être renforcée et le taux d'emploi fait l'objet d'un rapport au comité d'entreprise..... Le second objectif de la loi de 2005 est de permettre aux personnes handicapées de s'insérer dans la société en bénéficiant de prestations spécifiques. La loi rappelle que les enfants handicapés doivent être scolarisés ^{pre priorité} dans des établissements scolaires non spécialisés, notamment avec l'aide d'aides à la vie. Les entreprises protégées sont remplacées par des entreprises et services d'aide par le travail (ESAT) ou des centres d'aide par le travail (CAT) qui dépendent de l'État et offre du travail aux personnes handicapées. La loi a surtout mis en place les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) comprenant en leur sein les commissions départementales pour l'autonomie et les droits des PH qui déterminent le degré de handicap ce qui permet de bénéficier de la prestation de compensation du handicap (PCH) qui consiste en des aides en matériel... (2 millions d'allocataires en 2012) Depuis 1975, l'État assure un minimum ressource aux PH par le biais de l'allocation adulte handicapé (AAH). La politique du handicap dispose d'un arsenal complet. Toutefois les efforts doivent être soutenus en matière de formation professionnelle, d'accessibilité des bâtiments et de scolarisation des enfants.